



**Offre de référence relative à la
terminaison d'appel vocal sur le réseau
de Manifone**

Offre applicable à compter du 1^{er} Juin 2018

Table des matières

Article 1	Préambule.....	3
Article 2	Description du Service de Terminaison	3
Article 3	Conditions techniques de l'interconnexion.....	3
3.1	Modalité d'interconnexion	3
3.2	Raccordement physique	3
Article 4	Liste des points d'interconnexion.....	4
Article 5	Conditions financières de l'interconnexion.....	4
5.1	Capacité de Raccordement Physique	4
5.2	Trafic	4
Article 6	Contact.....	6

Article 1 Préambule

La Décision n° 2017-1453 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) en date du 12 décembre 2017 impose à Manifone l'obligation de publier une offre de référence pour l'interconnexion et l'accès à son réseau, contenant les éléments d'information adéquats mentionnés à l'article du Code des postes et communications électroniques (CPCE).

Le présent document, désigné ci-après l'« Offre de référence », répond à cette obligation et précise les conditions d'interconnexion et d'accès relatives à la terminaison d'appel vocal sur le réseau de Manifone.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une interconnexion entre le réseau de Manifone et le réseau de l'opérateur tiers, désigné ci-après l'« Opérateur Tiers », les dispositions de l'Offre de référence seront reprises pour l'élaboration et la signature de Conditions Générales (CG) d'interconnexion, associées à des Spécifications Techniques d'Accès au Service (STAS).

Manifone se réserve le droit de modifier les présentes.

Article 2 Description du Service de Terminaison

Le service offert par Manifone (« Service de Terminaison ») consiste en l'acheminement et la terminaison vers les usagers de son réseau du trafic que lui délivre l'Opérateur Tiers. Ce service comprend :

- Les appels vers les numéros attribués à Manifone
- Les appels vers les numéros portés vers Manifone

Article 3 Conditions techniques de l'interconnexion

3.1 Modalité d'interconnexion

Manifone propose à l'Opérateur Tiers une modalité d'interconnexion à son réseau utilisant la technologie « IP ». Le protocole utilisé sera SIP uniquement.

3.2 Raccordement physique

Pour raccorder son réseau à celui de Manifone, l'Opérateur Tiers peut se raccorder à deux Points d'Interconnexion listés à l'article 4 « Liste des Points d'Interconnexion ». Ces Points d'Interconnexion sont situés sur des sites partagés.

Le mode de raccordement proposé par Manifone sur les Points d'Interconnexion est le « Raccordement IP ».

Article 4 Liste des points d'interconnexion

L'interconnexion au réseau de Manifone est réalisée via des Points d'Interconnexion hébergés sur des sites partagés. La liste de ces sites partagés est la suivante :

SFR Netcenter	6-8 rue Georges Marannes 69200 Vénissieux
DC4DATA	1 Rue des Vergers 69760 Limonest

Article 5 Conditions financières de l'interconnexion

5.1 Capacité de Raccordement Physique

Les tarifs s'entendent par interface 1 Gbits/s

- Frais d'accès	5000 €
-----------------	--------

Les Frais d'Accès au service sont exigibles à la date de mise à disposition effective du service.

5.2 Trafic

Tous les prix mentionnés dans la présente annexe sont exprimés en euros hors taxes et s'appliquent à compter de la date mentionnée en haut de page.

Service de Terminaison	
- Trafic d'origine Métropole	0.00077 €/min
- Trafic d'origine DOM	0.00077 €/min
- Trafic d'origine Pays de l'UE (*)	0.00077 €/min
- Trafic d'origine Pays hors UE (*) ou d'origine indéterminée	0.00077 €/min

(*) UE = Union Européenne

Le trafic en provenance d'un **pays de l'Union Européenne** se caractérise par :

- Le numéro appelant est renseigné et le code pays de l'appelant correspond à un des codes de la liste donnée ci-dessous. Ainsi, par exemple, les appels provenant des îles anglo-normandes avec un code pays appelant +44 seront considérés comme « d'origine UE ».

Code pays	Pays concernés
+49	Allemagne
+43	Autriche
+32	Belgique
+359	Bulgarie
+357	Chypre

+385	Croatie
+45	Danemark
+34	Espagne
+372	Estonie
+358	Finlande
+350	Gibraltar
+30	Grèce
+36	Hongrie
+353	Irlande
+354	Islande
+39	Italie et Vatican
+371	Lettonie
+423	Liechtenstein
+370	Lituanie
+352	Luxembourg
+356	Malte
+47	Norvège
+31	Pays Bas
+48	Pologne
+351	Portugal
+420	République tchèque
+40	Roumanie
+44	Royaume Uni
+421	Slovaquie
+386	Slovénie
+46	Suède

Le trafic d'**origine internationale hors Union Européenne** se caractérise par :

- Le numéro appelant (IDLA) est renseigné et le code pays de l'appelant ne correspond pas à un des codes de la liste donnée ci-dessus.

Le trafic d'**origine indéterminée** se caractérise par un numéro de l'appelant (IDLA) absent, erroné ou ne correspondant à aucun numéro de plan de numérotation déclaré en France, Union Européenne et hors Union Européenne.

Tous les autres appels reçus à l'interface d'interconnexion non décrits dans les cas précités se verront appliquer le tarif correspondant au trafic d'origine pays hors Union Européenne ou d'origine indéterminée.

Article 6 Contact

Pour toute demande d'interconnexion, merci de contacter :

Alain BIEUZENT

Directeur Telecom et réseau

Tel : +33 1 82 88 40 47

Email : a.bieuzent@manifone.com